



Cadre juridique et réglementaire

Cadre général

- L.29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions

- Circulaire DGEFP du 21/12/1999 : A l'initiative des collectivités locales (communes et intercommunalités), le PLIE constitue « un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes des plus en difficultés ».

- Conseil communautaire du 30/06/05 : Sont reconnues d'intérêt communautaire : la prise en charge du PLIE ainsi que les actions qui concourent à l'insertion par l'économie.

- Protocole d'accord PLIE 2008-2012 signé le 27/04/2009 entre la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, le Conseil Général et l'État

Quelques chiffres

(Extrait ABC VIESION 10/11/2009)

» 2000-2009 : plus de 600 personnes accompagnées

» Près de 40 % de sorties positives : 175 accès à l'emploi durable et/ou à la formation qualifiante

» 917 partenaires dont 141 actifs

L'accompagnement renforcé



» Prise en charge d'un public prioritaire (bénéficiaires du RSA ou d'autres minima sociaux, bénéficiaires ayant la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés, demandeurs d'emplois de longue durée...), **âgé de plus de 26 ans**, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et **résidant sur le territoire de l'Agglomération du Soissonnais**

» Informations, conseils, orientations dans les domaines de l'emploi, de la formation et de la vie pratique (logement, santé, loisirs...)

» Des rendez-vous mensuels (avec possibilité d'entretiens à la demande)

» Un contrat d'engagements réciproques dans le respect des droits et des devoirs de chacun

» Suivi en entreprise

» Un partenariat développé avec le service public de l'emploi, les collectivités territoriales, les entreprises de travail temporaire, le groupement d'employeurs, les structures d'insertion par l'activité économique, et les acteurs économiques locaux



Les actions prioritaires

» **Gestionnaire de la clause d'insertion dans les marchés publics en lien avec les projets de rénovation urbaine/PRU Soissons et Belleu**

» En amont des appels d'offres :

Promotion de la clause d'insertion
Assistance à maîtrise d'ouvrage

» Dès l'attribution des marchés :

Informations et conseils auprès des entreprises pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion
Présélection des candidatures et suivi du personnel

» **Portage d'un chantier d'insertion « Restauration du Petit Patrimoine Bâti »**

» Valorisation du patrimoine communautaire

Patrick PRZYBYLSKI
Encadrant Technique

Restauration d'un lavoir



Remise en état de contreforts



» 10 contrats aidés par an

» Formations complémentaires assurées : taille de pierre, peinture, habilitations bâtiments, permis CACES travaux publics (selon sessions)



Nos objectifs

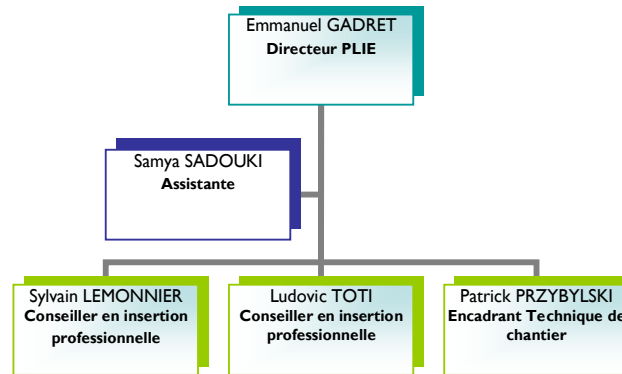
- ↳ Elaborer, collaborer aux forums, salons, évènements
- ↳ Développer les permanences liées à l'emploi sur l'ensemble du territoire pour rendre un service de proximité
- ↳ Inscrire la clause d'insertion dans tous les marchés publics
- ↳ Soutenir les actions permettant d'améliorer l'insertion professionnelle
- ↳ Mettre en place des projets en lien avec les besoins du territoire et des participants : jardins horticoles, pépinières, équipements culturels
- ↳ Assurer l'égalité du traitement des individus (parité homme/femme, Seniors, public domicilié en ZUS/CUCS)



Nos engagements

- ↳ **Attitude d'intérêt ouvert**
Disponibilité intégrale, pas de préjugés, encouragement continu à l'expression spontanée de l'autre
- ↳ **Attitude de non jugement**
Tout accueillir, tout recevoir
- ↳ **Attitude de non-directivité**
Le participant a l'initiative complète pour présenter son problème
- ↳ **Intention de comprendre autrui**
Penser dans les termes, découvrir son univers subjectif, s'adapter à son niveau de langage
- ↳ **Effort continu pour rester objectif**
Il est important de contrôler ce qui se passe tout au long de l'entretien
- ↳ **Autodétermination du sujet à aider**
Droit de la personne à prendre librement ses décisions. Le rôle professionnel est de stimuler le potentiel d'autorégulation du participant, en le soutenant pour mieux percevoir les ressources de sa personnalité (renouveau de confiance en soi)
- ↳ **Secret professionnel**
Droit de l'individu au respect de la confidentialité, rassurer sur ce plan le sujet à aider pour qu'il puisse s'exprimer librement

Notre Équipe professionnelle



Le PLIE



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi



Nos Coordonnées

-Monsieur Sylvain LEMONNIER

Adresse Communauté du Soissonnais
Les Terrasses du Mail
11 Avenue François Mitterrand
02880 CUFFIES



03.23.53.80.29

Est joignable les lundis, mardis et jeudis toute la journée

Public concerné : adultes de plus de 26 ans résidant sur le territoire intercommunal (voir liste des communes sur la première page)

-Monsieur Ludovic TOTI

Adresse Maison des Services Publics (Espace Municipal)
28 Avenue Robert Schuman
02200 SOISSONS



03.23.75.03.29

Est joignable tous les jours de la semaine sauf le mardi après-midi

Public concerné : adultes de plus de 26 ans résidant à Soissons



ACY - BAGNEUX - BELLEU - BERZY LE SEC - BILLY SUR AISNE - CHAVIGNY - COURMELLES - CROUY - CUFFIES - CUISY EN ALMONT - JUVIGNY - LEURY - MERGIN & VAUX - MISSY AUX BOIS - NOYANT & ACONIN - OSLY COURTIL - PASLY - POMMIERS - PLOISY - SEPTMONTS - SERCHES - SERMOISE - SOISSONS -VAUXBUIN - VAUXREZIS - VENZEL - VILLENEUVE ST GERMAIN - VREGNY